

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 13 mars 2026

DÉLIBÉRATION – CA-2026-FINANCES-11

RENDUE EXÉCUTOIRE LE

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

30 MARS 2026
13 0 MARS 2026
13 0 MARS 2026

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

APPROBATION DES TARIFS D'INSCRIPTION AU COLLOQUE « CONFÉRENCE INTERNATIONALE » ORGANISÉ DU 8 AU 12 JUIN 2026 PAR LE LABORATOIRE D'ANALYSE ET DE MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES (LAMA) RATTACHÉ À LA FACULTÉ DES SCIENCES ET TECHNOLOGIE

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 en date du 3 octobre 2025 par laquelle le Conseil d'administration a élu Madame Karine Bergès à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** la présentation des tarifs d'inscription au colloque « conférence internationale » organisé par le laboratoire d'analyse et de mathématiques appliquées (LAMA) rattaché à la faculté des sciences et technologie en Conseil d'administration et annexée à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 13 mars 2026 en formation plénière décide :

ARTICLE 1 :

D'approuver les tarifs d'inscription au colloque « conférence internationale » organisé du 8 au 12 juin 2026 par le laboratoire d'analyse et de mathématiques appliquées (LAMA), rattaché à la Faculté des sciences et technologie, comme suit :

- Participation en chambre simple : 870 € HT
- Participation en chambre double : 670 € HT
- Participation avec soutien financier : 300 € HT

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 13 mars 2026

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

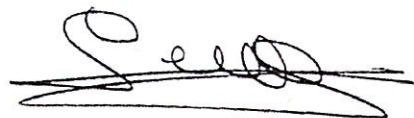
Fait à Créteil, le 13 mars 2026

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Amilcar BERNARDINO

La Présidente de l'Université



Karine BERGÈS

Nombre de membres constituant le conseil : 32	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 32	Votants : 24
Quorum : 17	Votes exprimés : 24
Membres présents : 17	Pour : 24
Membres représentés : 7	Contre : 0
Total des membres présents et représentés : 24	Abstention : 0

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.